



Direction générale des services

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective
68 rue Gallieni 93000 BOBIGNY

Compte-rendu sommaire du Comité Syndical

Séance 26 septembre 2023

18 h 30

L'An deux mil vingt-trois, le vingt-six septembre, à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO), légalement convoqué le 19 septembre 2023, a tenu une réunion à distance par « visioconférence », sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Président en exercice.

Le nombre de membres en exercice est de :	33
Le nombre de délégués titulaires présents ou représentés est de :	15
Le nombre de délégués suppléants présents est de :	6
Soit au total, nombre de délégués titulaires et suppléants présents ou titulaires représentés :	21

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer. La séance démarre à : 18 h 30

Délégués présents :

BOUYSSOU Philippe, MADADI Idir, WEGEL Evelyne, NUNG Michel (déconnecté avant le vote), VIEIRA Gildo, MOKRANI Mehdi (déconnecté avant le vote), CADAYS DELHOME Corinne, DAVAUX Mélanie, GELY Fabienne, VIVIER Maryline, BRUSCOLINI Philippe, DUBOE Nicole, PINEAU Aline, AMMAD Majide, délégués titulaires — JOHNSON Gildas, ERROUIHI Nordine, Consuelo NASCIMENTO, MRAIDI Merhez, AUDONNET Florence, DJABALI Farid (à partir de 19 h 07), délégués suppléants-

Mme Tania KITIC, déléguée suppléante : présente sans voix délibérative.

Déléguée absente ayant donné pouvoir : Mme Sylvie JALIBERT donne pouvoir à Mme Fabienne GELY.

Délégués absents excusés :

GODIN Guillaume, REMY Marie-Pascale, BOUZIDI Zakia, AISSANI Mohamed, FAVE Christine, MARION Joël GUALLIEGUE Raymond, BOQUET Jessica, FREIH BENGABOU Kheira, DOUCOURE Oumarou, DARAGON Guy, KACHOUR Mohamed, DECHY François, DUPRE Stéphane, DERNIAME Daniel, HASNI Latifa, FASSI Sandrine, MARTINIS Natacha.

Invité à la séance : M. IGNACIO PINTO Augustin, représentant de la ville de Pantin, au titre de la Convention d'Entente entre la commune de Pantin et le SIRESCO.

M. IGNACIO PINTO Augustin n'a pas participé aux débats ni au vote.

Secrétaire de séance : Mélanie DAVAUX.

ORDRE DU JOUR :

- **Désignation du secrétaire de séance : Mme DAVAUX Mélanie.**
Madame Mélanie DAVAUX est désignée à l'unanimité.
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 30 JUIN 2023**
Le procès-verbal est adopté à l'Unanimité.

- Rendu Compte des décisions du Président prises par délégation du Comité syndical en application de la délibération n°2022-37 adoptée en référence aux articles L5211-9 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décisions	Objet de la décision
2023-44 du 19/06/23	Marché de fourniture de denrées alimentaires (AO N°2023-03) Marché subséquent N°2023.25 à la Société POMONA lot n°4 Fruits et légumes frais de 1ère gamme
2023-45 du 20/06/23	Signature du bordereau de prix unitaire modifié du marché de fourniture de denrées alimentaires (Appel d'offres ouvert n° 2019.03 - lot n° 11 Produits surgelés) à hauteur d'une augmentation maximum de 3.33 % au titre de la prise en compte de l'évolution des prix des denrées au bénéfice de la société FRESCA
2023-58 du 11/07/23	Marché sans publicité ni mise en concurrence passé avec le prestataire « Juris-projet Institut de la commande publique » pour un besoin ponctuel d'accompagnement dans la rédaction d'accords-cadres à marchés subséquents portant sur la fourniture de denrées alimentaires pour deux groupements de commandes
2023-59 du 11/07/23	Marché sans publicité ni mise en concurrence passé avec le prestataire « Juris-projet Institut de la commande publique » pour un besoin ponctuel d'accompagnement dans la rédaction d'un accord-cadre à marchés subséquents portant sur des solutions de conditionnement automatisé
2023-60 du 10/07/23	Adhésion du Syndicat Intercommunal de Restauration des villes de Massy, Chilly-Mazarin et Epinay sur Orge au Groupement de commandes TREMPLEIN pour la recherche et le développement sur l'automatisation et les conditionnements durables et réutilisables, dont le SIRESCO est coordonnateur.
2023-61 du 18/07/23	Convention de mise à disposition de l'Atelier pédagogique du SIRESCO, pour les formations du Centre National de la Fonction Publique Territoriale
2023-62 du 17/07/23	Signature avec le Petit Forestier de 3 contrats de location de véhicules temporaires
2023-63 du 01/08/23	Décision autorisant la signature des avenants du marché 2023-03 suite à la CAO du 31/7/2023
2023-64 du 14/08/23	Signature de la Convention d'adhésion à la mission "assistance à la gestion des ressources Humaines - Intervention ponctuelle" avec le CIG de la Petite Couronne
2023-64 b du 29/08/23	Signature du bordereau de prix unitaire modifié du marché de fourniture de denrées alimentaires (Appel d'offres ouvert n° 2019.03) à hauteur d'une augmentation maximum de 2.56 % au titre de la prise en compte de l'évolution des prix des denrées au bénéfice de la société GUILLOT JOUANI. Lot n° 8 : Fromages, lait, laitages, œufs écalés (BOF) Lot n° 9 : Omelettes, œufs aux plats, tortillas et autres produits élaborés cuits à base d'œufs et de protéines végétales Lot n° 15 : Produits laitiers sous signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine
2023-65 du 05/09/23	Marché sans publicité ni mise en concurrence passé avec le fournisseur CONCEPT-PRO pour un besoin ponctuel en distributeurs automatiques de boissons chaudes
2023-66 du 11/09/23	Marché sans publicité ni mise en concurrence passé avec le prestataire AC POIDS LOURDS pour un besoin ponctuel en formation professionnelle
2023-67 du 12/09/23	Signature du bordereau de prix unitaire modifié du marché de fourniture de denrées alimentaires (Appel d'offres ouvert n° 2021.01) à hauteur d'une augmentation maximum de 1.19 % au titre de la prise en compte de l'évolution des prix des denrées au bénéfice de la société LUCIEN.

Le rendu compte des décisions n'appelle aucune observation.

L'unique point à l'ordre du jour est présenté aux élus via un Diaporama :

- *Modification des statuts du SIRESCO*

Modification des statuts du SIRESCO :

Le Comité Syndical :

- approuve le projet de statuts du Siresco tel que présenté et annexé à la délibération,
- invite le Président à notifier ladite délibération et son annexe aux communes membres du Syndicat,
- demande aux communes membres du SIRESCO de se prononcer sur la modification statutaire et de confirmer les compétences qu'elles ont déjà transférées au Syndicat au titre de la compétence obligatoire et des compétences à caractère optionnel identifiées dans le projet de statuts, dans un délai de trois mois,
- invite les Préfets de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, du Val d'Oise et de l'Oise à prendre un arrêté fixant les nouveaux statuts au 1^{er} janvier 2024, sous réserve du respect des conditions d'approbation visées aux articles L. 5211-20 et L. 5212-7-1 du CGCT.

⇒ **Délibération n°2023-70 relative à la modification des statuts du Siresco, adoptée à l'Unanimité (19 voix Pour).**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Comité syndical est levée à 20 heures.

Pour le Président et par délégation,



*Le Directeur Général
des services*

FREDERIC SOUCHET

Affiché le : 3 octobre 2023.